



1 Ouvrir un cursus bilingue

Qu'es aquò ?

Dans les **écoles publiques**, les cursus bilingues français-occitan sont des classes où l'enseignement est dispensé en langue française et en langue occitane. Les enseignements s'effectuent à **parité horaire** (12h hebdomadaires en français et 12h hebdomadaires en occitan) ou par **immersion** (au-delà de 12h hebdomadaires en occitan, comme pour les *calandretas*). Cette modalité d'enseignement est possible pour les écoles disposant de **plus de 5 classes**.

Pourquoi ?

L'ouverture d'un cursus bilingue dans le 1er degré permet de :

- **Stimuler les capacités cognitives des élèves** : l'enseignement bilingue français-occitan est un outil de « développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves »¹ qui a une « valeur formatrice »² et qui les aide à mieux apprendre d'autres langues ou d'autres disciplines ;
- **Renforcer le lien des élèves à leur commune** : en apprenant la langue de leur région, les élèves s'imprègnent de l'histoire, des valeurs et de la culture de l'endroit où ils vivent ;
- **Satisfaire une demande de la population** : 80% des habitants du territoire sont favorables au « développement d'une offre d'enseignement de l'occitan de la maternelle au lycée »³ ;
- **S'inscrire dans une dynamique encouragée par l'Etat** : l'État est signataire d'une convention entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'Office public de la langue occitane (OPLLO) visant à « développer la transmission de l'occitan dans le cadre de l'École de la République »⁴.

Comment ?

La demande d'ouverture d'un cursus bilingue s'effectue **à l'initiative de la commune** (elle peut aussi être initiée par les parents d'élèves). C'est un processus de plusieurs mois qui implique différents acteurs : équipes pédagogiques, parents d'élèves, Région, OPLLO... La décision finale appartient aux **services départementaux de l'Education nationale** et suit généralement les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Etude du projet par la collectivité, en lien avec l'OPLLO et ses partenaires ;

ETAPE 2 : Vote d'une délibération par la commune pour demander une étude de faisabilité à l'inspection académique ;

ETAPE 3 : Concertation avec l'équipe pédagogique, avec les parents d'élèves, avec la DSDEN ;

ETAPE 4 : Communication en direction des parents ;

ETAPE 5 : Validation du projet par les services de l'Education nationale ;

ETAPE 6 : Ouverture de la classe à la rentrée scolaire de septembre.

Combien ?

L'ouverture d'un cursus bilingue n'occasionne **aucune dépense complémentaire** de la part de la commune. Des dépenses indirectes peuvent toutefois être générées : adaptation des locaux scolaires, formation de personnels périscolaires bilingues, soutien spécifique aux acteurs associatifs intervenant en milieu scolaire, dotation de l'école en matériel adapté. *A noter que les communes ne disposant pas d'enseignement d'occitan sur leur territoire sont tenues de payer un forfait scolaire pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés dans les écoles des communes qui proposent un enseignement de l'occitan. L'ouverture d'un cursus bilingue dans la commune permet d'éviter de payer ce forfait.*

Pour vous accompagner

Assistance technique & juridique

Cadrage juridique et conventionnel, accompagnement institutionnel, relations partenariales, diffusion de matériel d'information, communication presse, secrétariat :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu

Relations parents d'élèves

Repérage des écoles éligibles, échange avec les parents d'élèves et les parents élus, tenue de permanences, information des familles, pré-inscriptions, accompagnement à la création d'une association de parents d'élèves :

- **Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Òc-Bi)**
oc.bi.free.fr / ocbiassociation@gmail.com

Interactions Education nationale

Consultation du conseil d'école, définition des besoins en postes, enquête d'intérêt, procédure :

- **Office public de la langue occitane (OPLO)**
www.ofici-occitan.eu / contact@ofici-occitan.eu
- **Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Òc-Bi)**
oc.bi.free.fr / ocbiaquitania@free.fr ou ocbioccitania@free.fr

Soutien politique

Intervention d'él.u.e, présence d'un.e représentant.e à l'occasion d'une réunion publique ou d'une conférence de presse, demande de support logistique :

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Service Langues & cultures régionales (LCR)
Maison de la Région

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'OPLO :

- les éléments juridiques relatifs au **cadre légal du développement des cursus bilingues français/occitan** ;
- une présentation du **fonctionnement d'un cursus bilingue** ;
- un argumentaire sur les **bénéfices de l'enseignement bilingue** ;
- le détail du **protocole relatif à l'ouverture d'un cursus bilingue** dans votre commune ;
- des **exemples de délibérations** prises en conseil municipal, ainsi qu'une **délibération type** ;
- des **modèles de supports de présentation** à utiliser lors de rencontres avec les équipes pédagogiques, de rencontres avec les parents d'élèves ou de conférences de presse ;
- du **matériel de communication** (modèle d'affiche, modèle d'invitation, modèle de communiqué de presse, maquettes de dépliants à destination des parents d'élève) ;
- des **témoignages** d'él.u.e.s, de parents d'élèves et d'enseignant.e.s.

¹ Circulaire du 14-12-2021 (MENE2136384C), ministère de l'Éducation nationale.

² Entretien de Gilbert Dalgalian, psycholinguiste, réalisé avec le rectorat de l'académie de Toulouse, mai 2009.

³ Enquête sociolinguistique sur les usages et représentations de la langue occitane, OPLO, 2020.

⁴ Convention à retrouver sur le site de l'OPLO.



Gropament d'Interès Public entre :

